Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20241024-DEL16-10-2024-BF
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024

COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	**27**
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	**19**
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	**24**
NOMBRE DE PROCURATIONS	**5**

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 octobre à dix neuf heures et trente minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 octobre 2024.

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, CHARRIERE, CHAUVET, SERRANO, BOUTIER, QUERCI, LECOQ, Mesdames, KRAWCZYK, TRUILLET, BARTHELEMY, LECOQ, BONAMI, FEURMOUR, DALLONGEVILLE.

ABSENTS : Mesdames BOISSET, BOUCHET, CHARRIERE, MORIN, EPAUD et SERIO, Messieurs PACIONI et PONSY

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur VALLON, de Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, de Madame CHARRIERE à Monsieur CHARRIERE, de Madame BOUCHET à Madame BONAMI, de Monsieur PONSY à Monsieur QUERCI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Rose-Marie KRAWCZYK.

Délibération n°16-10-2024 : Décision modificative « rectificative » n° 1 – Budget Principal – Exercice 2024

Monsieur le Maire, rapporteur, expose ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° 18-04-2024 du conseil municipal du 4 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 19 septembre 2024,
Vu la délibération n° 04-10-24 du 03 octobre 2024 relative à la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2024,
Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération susmentionnée, il convient de la rectifier selon le tableau ci-dessous validé par l'agence comptable,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De procéder à des virements de crédits afin d'assurer budgétairement certaines décisions intervenues depuis le vote du budget primitif ainsi que les amortissements au prorata temporis de nos dépenses nouvelles d'investissement 2024, selon le tableau suivant :

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20241024-DEL16-10-2024-BF
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES			
011 - Achat de prestations de service		21 - Immobilisations corporelles	
60631 - Fourniture entretien	-20843,05	21316 -Equipement cimetière	-1700
60633 - Fourniture de voirie	-3000	2138 - Autres Constructions	-94,82
042 - Dotation amortis.incorporelles	23843,05	2158 - Autres inst.Mat.Outill.Techni	-35000
		20 - immobilisations incorporelles	
		2031 - Frais Etudes	15624
		10 - Dotations	
		10226 - Taxe aménagement	21170,82
RECETTES			
		28 -Amortissement des immob.	
		28031- Frais Etudes	1721,07
		2805 - Licences logiciels	750,9
		28128 - Autres aménagements terr	335,88
		281312 - Bts scolaires	942,52
		281314 - Bts culturels et sportifs	4226,2
		281316 - Equipements de cimetière	819,9
		281318 -Autres constructions	3406,13
		28152 - Installation de voirie	4386,59
		2815731 - Matériel roulant	3420
		28158 - Autres install.Mat.Out.Techn	591,47
		281838 -Autres matériels inform.	1145,84
		28188 - Autres imm.Corporelles	2096,55
		10 - Dotations	
		10226- TAM	-23843,05

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise l'inscription des crédits nécessaires au réajustement des chapitres 20, 21, 28, 011 et 10 des sections d'investissement et de fonctionnement selon le détail du tableau ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Fait à Clarensac, le 24 octobre 2024.

Le Maire,
Patrick GERVAIS

MAIRIE DE CLARENSAC (Gard)

Le secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet https://clarensac.fr/ le